



Nature du service :

Enseignement adapté pour les élèves qui présentent une déficience intellectuelle profonde au primaire ou au secondaire.

Conditions particulières d'admission

o L'élève doit être âgé d'au moins 4 ans au 30 septembre;

o L'élève présente :

- soit un profil qui tend vers une déficience intellectuelle profonde (code 23 à valider) suite à l'analyse du dossier pour l'élève âgé entre 4 et 6 ans
- soit un diagnostic de déficience intellectuelle profonde (code 23 à valider ou en cours de validation) suite à l'analyse du dossier.

École d'accueil :

o École primaire Anne-Hébert, secteur Jane-H. Dunn

Contenu du dossier à soumettre au comité d'admission :

- o Document de référence pour l'admission dans une école à mandat régional;
- o Autorisation signée des parents en vue d'une orientation dans une école à mandat régional;
- o Bulletins (le dernier de l'année en cours et celui de juin de l'année précédente);
- o Plans d'intervention (ceux de l'année en cours et ceux de l'année précédente);
- o Rapport en psychologie récent (2 ans ou moins) documenté par une évaluation du fonctionnement intellectuel et de comportements adaptatifs;
- o Rapports des autres intervenants et organismes impliqués.

Personne responsable au Centre de services scolaire de la Capitale :

- Marie-Hélène Berthiaume (berthiaume.Marie-Helene@cscapitale.qc.ca) CP secteur de l'adaptation scolaire.

Rappel de l'échéancier

- Acheminer le dossier complet de l'élève, à Madame Marilou Simard, directrice de l'école Anne-Hébert, secteur Jane-H. Dunn via l'adresse courriel suivante : simard.marilou@cscapitale.qc.ca **au plus tard le 15 mars 2022.**